## **PUBLICATION**



eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **ORANGE COMMUNICATIONS Luxembourg S.A.** (arrêté N° 1/23/0368 du 5 septembre 2024) pour l'exploitation de Radiotechnique Site 223 Bettembourg Eglise, 24 route d'Esch à Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du 10 septembre 2024 au 21 octobre 2024

Bettembourg, le 9 septembre 2024

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Damien NEY

Secrétaire Communal

Jean Marie JANS

Bourgmestre p.d.

